

Objet : Convocation à la réunion du Conseil Communautaire
Election du Président et des membres du Bureau

PJ : Modèle de pouvoir
Fiche de renseignement-Traitement des données
personnelles
Formulaire d'autorisation du droit à l'image
Décision du Président
Ordre du jour
Note explicative de synthèse
Procès-verbal de la séance du 5 mars 2026

Réf : CGL/VE/ALH/n°2603-I0531

Contact : Aline HERGAULT
Secrétariat Général en charge des assemblées
Tél. : 02 31 66 66 13 / E-mail : assemblees@vireaunoireau.fr

Membres Titulaires du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

En ma qualité de Présidente sortante, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la première séance du Conseil Communautaire du mandat 2026-2032 qui se déroulera le :

Mercredi 8 Avril 2026 à 16h00
Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours
120 Rue Richard de Rollos – Roullours - 14500 Vire Normandie

Il vous est demandé de vous présenter à la salle dès 15h30.

Cette séance sera consacrée à l'installation des membres du Conseil Communautaire et aux élections du Président et des membres du Bureau Communautaire (Vice-Présidents et autres membres). Vous trouverez l'ordre du jour de la séance ainsi que la note de synthèse joints à la présente convocation.

S'agissant des modalités pratiques d'organisation, cette première séance se déroulera selon les règles suivantes :

- Les conseillers sont invités à assister à la séance en présentiel et ce en raison des opérations d'élection du Président et des Vice-présidents qui doivent se dérouler par votes à bulletins secrets.
- Le lieu choisi pour la tenue de la réunion, la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours, permet le respect du principe de neutralité et de publicité de la séance.
- Une fiche de renseignement concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une autorisation d'utilisation d'image sont jointes à ce courrier. Il vous est demandé de bien vouloir vous munir de ces documents complétés et signés qui seront récupérés par les services administratifs de l'Intercom lors de l'émargement. L'autorisation du droit à l'image couvre la prise de photo qui sera effectuée à votre arrivée et qui servira à la réalisation d'un trombinoscope des élus.
- Le conseil communautaire **ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint (plus de la moitié des membres en exercice présents)**. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne compteront donc pas pour apprécier le quorum.
- **Chaque élu titulaire aura la faculté de détenir une procuration qui lui aura été confiée par un autre conseiller titulaire membre de l'assemblée.** A ce titre, un modèle de procuration est joint à ce courrier qu'il vous appartient de compléter le cas échéant. La procuration devra être remise au plus tard lors de l'émargement le jour de la séance ou adressée avant la séance, entre l'envoi de la présente convocation et le jour de la séance (le 8 avril 2026 avant 12h00), à l'adresse suivante : assemblees@vireaunoireau.fr



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif - 20, rue d'Aignaux - VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

Tel : 02 31 66 66 55 - accueil.ivn@vireaunoireau.fr

www.vireaunoireau.fr



- Pour les communes ne disposant que d'un seul siège au Conseil Communautaire, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, les élus titulaires peuvent être représentés par leurs délégués suppléants qui siègent au conseil avec voix délibérative (article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales), la rédaction d'une procuration n'a pas à être rédigée par le conseiller communautaire titulaire dans ce cas.
- Les conseillers seront placés par ordre alphabétique.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:02.31.66.66.55) ou par mail à l'adresse suivante : assemblees@vireaunoireau.fr, dès réception de ce courrier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente sortante



Publié en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actualités » et « agenda », le 2 avril 2026.

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02 31 66 66 55 - accueil : ivn@vireaunoireau.fr

www.vireaunoireau.fr



Objet : Convocation à la réunion du Conseil Communautaire
Election du Président et des membres du Bureau

PJ : Fiche de renseignement-Traitement des données
personnelles
Formulaire d'autorisation du droit à l'image
Décision du Président
Ordre du jour
Note explicative de synthèse
Procès-verbal de la séance du 5 mars 2026

Réf : CGL/VE/ALH/n°2603-I0531

Membres Suppléants du Conseil Communautaire

Contact : Aline HERGAULT

Secrétariat Général en charge des assemblées

Tél. : 02 31 66 66 13 / E-mail : assemblees@vireaunoireau.fr

Madame, Monsieur,

En ma qualité de Présidente sortante, j'ai l'obligation de vous informer que conformément à l'article L5211-6, en votre qualité de Conseiller Communautaire suppléant, vous pourrez être amené à pourvoir au remplacement du Conseiller Communautaire titulaire de votre commune, lors de la première séance du Conseil Communautaire du mandat 2026-2032 qui se déroulera le :

Mercredi 8 Avril 2026 à 16h00

**Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours
120 Rue Richard de Rollos – Roullours - 14500 Vire Normandie**

Il est demandé aux conseillers communautaires de se présenter à la salle dès 15h30.

Cette séance sera consacrée à l'installation des membres du Conseil Communautaire et aux élections du Président et des membres du Bureau Communautaire (Vice-Présidents et autres membres). Vous trouverez l'ordre du jour de la séance ainsi que la note de synthèse joints à la présente convocation.

S'agissant des modalités pratiques d'organisation, cette première séance se déroulera selon les règles suivantes :

- Les conseillers sont invités à assister à la séance en présentiel et ce en raison des opérations d'élection du Président et des Vice-présidents qui doivent se dérouler par votes à bulletins secrets.
- Le lieu choisi pour la tenue de la réunion, la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours, permet le respect du principe de neutralité et de publicité de la séance.
- Une fiche de renseignement concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une autorisation d'utilisation d'image sont jointes à ce courrier. Dans le cas où vous assisteriez à la séance, en lieu et place du conseiller titulaire de votre commune, il vous est demandé de bien vouloir vous munir de ces documents complétés et signés qui seront récupérés par les services administratifs de l'Intercom lors de l'émargement. L'autorisation du droit à l'image couvre la prise de photo qui sera effectuée à votre arrivée et qui servira à la réalisation d'un trombinoscope des élus. Dans le cas où vous n'assisteriez pas à cette première séance, il vous est demandé de bien vouloir retourner la fiche de renseignement relative au traitement de vos données personnelles à l'adresse email suivante : assemblees@vireaunoireau.fr
- Le conseil communautaire **ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint (plus de la moitié des membres en exercice présents)**. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne compteront donc pas pour apprécier le quorum.
- Pour les communes ne disposant que d'un seul siège au Conseil Communautaire, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, les élus titulaires peuvent être représentés par leurs délégués suppléants qui siègent au conseil avec voix délibérative (article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales), la rédaction d'une procuration n'a pas à être rédigée par le conseiller communautaire titulaire dans ce cas.
- Les conseillers seront placés par ordre alphabétique.



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux - VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02 31 66 66 55 - accueil ivn@vireaunoireau.fr

www.vireaunoireau.fr



Dans le cas où vous seriez appelé(e) à pourvoir au remplacement du conseiller communautaire de votre commune lors de cette séance, je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:02.31.66.66.55) ou par mail à l'adresse suivante : assemblees@vireaunoireau.fr, dès réception de ce courrier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente sortante



Publié en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actualités » et « agenda », le 2 avril 2026.

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02 31 66.66 55 - accueil_ivn@vireaunoireau.fr

www.vireaunoireau.fr

